

N° 139- 2024- VSR

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion d'une action de recrutement par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, sur l'esplanade située face au Centre Social Blanche Haye à Longwy, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant l'occupation du domaine public dans la commune.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le 12 Juin 2024, de 9 H 00 à 12 H 30, le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle est autorisé à occuper l'esplanade située face au Centre Social Blanche Haye, Avenue André Malraux afin d'organiser leur manifestation

ARTICLE 2 : la signalisation est à la charge du service Voirie de la Ville de Longwy.

ARTICLE 3 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

ARTICLE 5 : conformément à l'article L.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de la commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

FAIT A LONGWY, LE 29 MAI 2024
POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE AUX TRAVAUX,



Sylvie BALON